

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS**

Séance du 03 JUIN 2014

Etaient absents: ABDELAOUI Audrey, BIRON Régis

1/ Travaux Rue de la Minoterie et Route du Port : Renforcement Basse Tension du poste « Gendarmerie » et « Pont Révérence » par le SEDI (Syndicat énergie Isère)

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	128 667 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	128 667 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	0 €

Le Conseil, entendu cet exposé

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	128 667 €
Financements externes :	128 667 €
Participation prévisionnelle :	0 €
<i>(contribution aux investissements)</i>	

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	30 757 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	7 530 €
La participation aux frais du SEDI s'élève à :	2 308 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	20 918 €

Le Conseil, entendu cet exposé

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	30 757 €
Financements externes :	7 530 €
Participation prévisionnelle :	23 226 €
<i>(frais SEDI + contribution aux investissements)</i>	

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

2/ Coupe parcelle forestière n°2 « 'Pré de Paillet)

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'agent patrimonial de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2014 dans les forêts soumises au régime forestier, à savoir :

« M. Mayoussier décide cette année de faire une coupe de bois sur une parcelle attenante à la forêt communale de Saint Gervais. Il serait intéressant de profiter de cette coupe pour réaliser une coupe dans la parcelle communale n°2 voisine, sur 3 ha environ. La précédente coupe a eu lieu en 1992. D'un point de vue sylvicole, cette coupe permettrait de récolter du bois et d'éclaircir la régénération et les petits et moyens bois. Elle permettrait également un revenu à la commune. L'ONF se chargera du marquage des arbres, du suivi du chantier et de la vente du bois en bord de route. Nous proposons d'avancer les frais d'exploitation, et de reverser directement à la commune le bénéfice de la coupe (pas d'avance de trésorerie pour la commune) »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition

1 - demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2014 au martelage des coupes désignées ci-après,

2 - précise la destination des coupes et leur mode de commercialisation

COUPES A MARTELER

Parcelles	Volume estimé en m ³			Mode de commercialisation
	Résineux	Feuillus	Taillis	
2	100	50		Bois Façonnés

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

En ce qui concerne les bois issus des parcelles n° 2, Mme le Maire fait part de la proposition de l'Office National des Forêts de procéder à la mise en vente de ces bois dans le cadre du dispositif de la vente groupée, avec mise à disposition des bois sur pied en vue de leur exploitation groupée, conformément aux articles L 144-1-1 et R 144-1-1 du Code Forestier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1 - approuve cette proposition

2 - donne délégation à Mme le Maire pour l'accord sur la proposition finale du contrat de vente (prix et identité de l'acheteur) et pour la signature de la convention de vente et d'exploitation groupée avec l'Office National des Forêts

Un mail sera fait afin d'interdire le transport des bois par la Route des Travers (trop fragilisée)

3/ Concession cimetière / columbarium : tarifs à compter du 03/06/2014

Après avoir délibéré, le conseil municipal, fixe les tarifs suivants :

• Cimetière :

Les prix sont fixés pour 1 mètre de largeur (soit une place) :

- Concession de 15 ans : 150 €
- Concession de 30 ans : 300 €
- Concession de 50 ans : 500 €

• Columbarium :

Les prix sont fixés pour 1 case pouvant accueillir 3 ou 4 urnes selon le modèle :

- Concession de 15 ans : 150 €
- Concession de 30 ans : 300 €
- Concession de 50 ans : 500 €

5/ AURG (Agence d'Urbanisme de la région grenobloise)

Courrier du 19 mai 2014 : Convention d'adhésion AURG / Représentant à l'Assemblée générale de l'AURG

Rappel est fait que la 3C2V adhère et règle la cotisation totale pour l'ensemble des communes. Un représentant élu (titulaire sans suppléant) doit être nommé par collectivité : Monique FAURE est nommée.

Les deux exemplaires de la convention doivent être signés et retournés afin de finaliser la procédure d'adhésion à l'échelle communale.

6/ Désignation des référents communaux dans les commissions thématiques de la 3C2V

Commission développement économique & finances	Commission Enfance Jeunesse & Solidarités	Commission Aménagement du territoire	Commission Communication et affaires culturelles	Commission Eau & assainissement	Commission ordures ménagères
Monique FAURE	Caroline JULLIEN	Didier CHENEAU	Claire MOURABY	Monique FAURE	Pierre MORAND
Marc GIRAUD	Samia REY	Monique FAURE	Cécile JANNON	Philippe RODRIGUEZ	Olivier LE BRIZ
Didier CHENEAU	Nicolas BARBE	Claude WIART			
Cécile JANNON					
Audrey ABDELAOUI					

7/ Vente de la verte vallée

La Commune suivra le dossier de l'OPAC en fonction des éléments qui lui seront transmis.

8/ Journal municipal

Mme le Maire propose de sortir un journal de début de mandat, une réunion est fixée Mardi 24/06 à 19h30.

9/ Personnel communal

Mme le Maire informe qu'une réunion avec le cdg38 est prévue mardi 10/06 à 16h30 pour information et conseils concernant les agents en arrêt.

10/ Projet zone AUD : Courrier à M. KONIECZNY demandant des précisions sur les commerces, la typologie, exigences du SCOT etc.....

Il demande à la commune de dresser une liste de commerces par ordre de préférence.